

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 17 janvier 2008**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	M. Bernard Piguët Mme Julia Amici	vice-président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Marie-Claire Messerli, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme Corinne Ménétreay M. Jean-François Jordan	présidente conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007
  2. Communications du Maire
  3. Rapports des commissions
  4. Divers.
-

**Le Vice-président** ouvre la séance à 20h20, en l'absence excusée de la Présidente. Il exprime à tous ses vœux pour la nouvelle année et remercie, au nom du Conseil, les 30 familles de Gy et Meinier qui ont accueilli 130 jeunes de Taizé au total du 28 décembre 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ; merci aussi à la commune pour la mise à disposition de locaux et de matelas de la PC, ainsi que les organisateurs bien sûr.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007

Le procès-verbal est approuvé sans remarques, avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Maire

### a) Hameau de Corsinge

Un doute sur le périmètre de ce déclassement reste à définir, suite à la demande écrite de la famille Dupraz. Cette demande va être approfondie et va donc la retarder de quelques semaines. Nous n'allons pas bloquer pour autant Essert en attendant ; peut-être que nous ne parlerons donc plus que de ce déclassement pendant quelques temps.

### b) ACG

**Le Maire** rappelle la séance pour tous les magistrats qui aura lieu le 23 janvier 2008 à 18h15 à Uni Dufour. Il propose aux personnes intéressées de se retrouver à 17h30 à la Mairie pour organiser un co-voiturage.

### c) Ferme de Merlinge

La famille Chollet a adressé un courrier de remerciements destinée à l'Exécutif et aux membres du Conseil pour leur lettre de soutien à l'agriculture de proximité. Nous n'en savons pas davantage pour l'instant, un certain nombre de personnes ayant été auditionnées par des juges ; résultat dans quelques semaines.

### d) Association pour les chiens

**Etienne Murisier** a reçu Séverine Théodoloz, domiciliée à Meinier, qui a créé l'association « Dakota pour une autre éducation canine », regroupant les amis ou propriétaires de chiens de toute race. Il lit les buts de cette association, dont les statuts lui ont été remis. En résumé, ce groupement vise à améliorer les contacts entre partenaires, amis, propriétaires ou non de chiens, à éduquer les chiens de manière douce, etc.

### e) Projet de statuts du groupement intercommunal sportif

**Le Maire** rappelle l'historique de cette affaire : une convention pour l'utilisation des terrains de football avait été signée avec la commune de Collonge-Bellerive, mais elle n'était pas suffisante pour que le Fonds d'équipement communal (FEC ci-après) accorde la subvention - de 2.2 millions de francs - prévue pour le centre sportif de Rouelbeau. La création d'un Groupement était donc nécessaire. Me Wisard, de l'étude Manfrini, a été mandaté pour préparer ces statuts (ndr : distribués lors de cette séance), indispensables pour l'obtention de cette subvention car constituant des garanties pérennes de ce genre de partenariat.

**Le Maire** passe en revue les articles constitutifs de ce projet et indique les quelques modifications qui vont encore y être apportées. Dans les grandes lignes, il indique que :

- Le Groupement assure l'entretien et les réparations courantes des installations, et s'occupe de la gestion de l'utilisation des terrains entre les communes membres. La porte reste largement ouverte à d'autres communes qui souhaiteraient s'y joindre plus tard.

- Il gèrera aussi les installations futures éventuelles prévues dans le projet d'extension de la zone sportive.
- La Commune de Meinier restera propriétaire, elle ne fera que louer les terrains et les installations aux autres partenaires.
- Dans un premier temps, Meinier assumera 85% de l'ensemble des frais d'entretien de tous les équipements sportifs, restaurant et vestiaires, les 15% restants étant à charge de Collonge-Bellerive. Ce choix revient au même au niveau quantitatif, mais est préférable à la convention qui prévoyait que 25% de l'utilisation des terrains de football seulement soit à charge de Collonge-Bellerive. Ces taux peuvent évoluer selon la réalité des besoins.
- Au niveau de l'organisation, le Groupement sera constitué d'un Conseil intercommunal formé de 4 représentants de la commune de Meinier et 2 de Collonge-Bellerive, d'un Bureau et d'un Organe de contrôle. Cette répartition est sujette à évolution en fonction de l'extension de la zone sportive dans une deuxième phase.
- Pour les décisions importantes, il doit y avoir unanimité des communes membres, afin d'éviter qu'une commune ne soit embarquée dans un choix d'importance sans son accord. Par ailleurs, ces décisions devront au préalable obtenir l'aval des Autorités exécutives et/ou des Conseils municipaux des communes concernées.
- Ces statuts entreront en principe en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Ils seront soumis dans un premier temps au Président du FEC pour avoir son opinion sur le sujet, ceci avant le vote par les Conseils municipaux de la délibération correspondante qui devra être votée avant fin mars 2008, à l'occasion d'une séance extraordinaire si nécessaire.

Pour toutes questions juridiques ou trop « pointues » sur le sujet, une réunion avec Me Wisard pourrait être organisée.

Les membres du Conseil expriment leurs avis, dont voici quelques extraits :

- **Florio Togni** adhère à la démarche fédératrice des communes quant aux équipements, mais est gêné par le fait que notre démarche soit inversée : un groupement est créé parce qu'il est devenu nécessaire pour obtenir une subvention et non l'inverse.  
**Le Maire** l'admet, mais il signale que la commune a eu beaucoup de chance à l'époque : le déclassement de ces terrains en vue d'y créer une zone sportive n'aurait à l'heure actuelle aucune chance d'aboutir sans la création d'un tel groupement. D'autres communes ont déjà constitué un tel groupement (Collex-Bossy, Genthod, etc.) avant même d'avoir les terrains pour leur projet.
- **Pierre Pricat** se demande si l'intérêt d'inclure l'extension de la zone sportive dans les statuts du groupement, ne risque pas de représenter une sorte d'obligation ensuite pour la commune d'adhérer à cette extension, même si tel n'est pas son souhait finalement.  
**Le Maire** répond que Meinier n'est absolument pas lié d'office à ce prolongement de zone sportive. Les statuts seront complètement modifiés lors de la 2<sup>ème</sup> phase constituée par cette extension - si elle se concrétise - et seront ou non acceptés par les communes.
- **André Favre** aimerait avoir la garantie que la création de ce groupement permette d'obtenir la subvention, avant d'avoir à voter pour cela.  
**Le Maire** précise que l'avis préliminaire du Président du FEC constituera une quasi certitude que la subvention sera accordée, ce qui devrait permettre de procéder au vote de la délibération y relative l'esprit tranquille.
- **Marie-Claire Messerli** pense que la commune de Meinier doit s'ouvrir aux autres et non vivre en autarcie comme elle l'a trop souvent fait.  
**Le Maire** signale que la commune travaille en commun depuis de nombreuses années avec Gy et Collonge-Bellerive entre autres, dans certains domaines. Il confirme d'ailleurs la volonté de plus en plus marquée de Meinier et des communes de la région pour l'intercommunalité, spécialement depuis ces 6 dernières années.

- **Yannick Dupraz** se demande si la subvention de 2.2 millions ne risque pas, en l'obtenant en partie grâce à l'engagement potentiel de Meinier dans l'extension sportive envisagée, d'être immédiatement injectée dans ce nouveau projet au lieu de contribuer à amortir le centre sportif de Rouelbeau.

**Le Maire** précise que si l'extension de la zone sportive se concrétisait, un nouveau crédit devrait être voté par la commune, totalement indépendant de celui pour lequel la subvention citée devrait être allouée. Ce d'autant plus que cette extension impliquerait une refonte totale des statuts du Groupement.

- En conclusion et à la demande de Florio Togni, **Etienne Murisier** et **Alain Corthay** expriment leur avis de manière concordante en disant que, bien qu'ils aient eu des craintes au départ pour ce projet de groupement, ils sont de plus en plus convaincus que ce sera finalement un plus pour une gestion rigoureuse du centre sportif, dans lequel plusieurs millions de francs vont être investis. Il permettra également de ne plus être tributaire de sociétés communales dont la pérennité n'est jamais définitivement acquise, même s'il est important que celles-ci soient très étroitement liées à cette gestion

f) **Projet de complexe sportif intercommunal**

**Le Maire** explique qu'il y a quelques années, à la suite d'une discussion ouverte entre les Autorités exécutives des 15 communes d'Arve et Lac sur les besoins en installations sportives de la région, une « Commission sportive intercommunale » a été créée. Cette commission avait pour but au départ de lister les installations sportives manquantes et de structurer les besoins de la région afin de les harmoniser, en tenant compte du projet de centre sportif de Meinier qui était déjà en cours. Tout cela a abouti en quelques années à ce projet, mené d'abord par l'architecte Philippe Joye - qui a ensuite fait faillite, puis par Frei Stefani et Urbaplan.

**Le Maire** projette une présentation des 10 variantes de ce qui n'est pour l'instant qu'une étude de faisabilité d'un projet d'extension, la variante n° 4 ayant finalement été retenue par l'ensemble des communes comme étant la plus adaptée.

**Le Maire** donne ensuite les grandes lignes de cette étude et répond aux questions.

**Alain Corthay** conclut en rappelant que tout ceci est de la musique d'avenir à long terme et qu'à Meinier, le Centre du village fait partie de nos objectifs actuels sur lesquels il faut se concentrer en priorité.

### 3. Rapports des commissions

a) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Florio Togni** précise qu'il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil, la prochaine étant programmée jeudi 24.

b) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Ràs selon **François Mégevand**.

c) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Il continue avec la commission ICV, en indiquant que l'exposition sur l'aménagement du centre du village prévue initialement fin mars est reportée à fin avril / début mai.

**d) Finances (FIN)**

**Pierre Pricat** a travaillé avec le comptable sur le plan décennal et quadriennal, sur les amortissements arrivant à échéance. La date de la prochaine séance de la commission a été fixée récemment.

**e) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**André Favre** n'a rien de nouveau à mentionner par rapport à ce qui a été dit en décembre.

**f) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Marlène Favre** rappelle l'assemblée ACG qui a eu lieu en novembre sur la gestion des déchets, à laquelle toutes les communes étaient conviées, ainsi que Ascendi, le groupe ayant analysé la situation à Meinier. Cette assemblée a été suivie d'un débat. Un PV va nous parvenir.

Les traversées de la route de Compois ont également été discutées. **Etienne Murisier** explique que les propriétaires concernés ont été reçus ; la présentation du projet et des variantes a été bien accueillie.

Concernant la Route de Compois justement, il profite de signaler que des travaux vont causer une circulation alternée de cette voie pendant une semaine, pour terminer la partie relative à l'évacuation des eaux du centre sportif de Rouelbeau.

**Marlène Favre** continue en indiquant que la réunion de la commission la semaine prochaine traitera du règlement du cimetière et des panneaux signalétiques qui sont toujours faux. **Etienne Murisier** précise à ce propos qu'un travail de recensement des erreurs est en cours, qui sera ensuite soumis pour rectification à l'OCM (Office cantonal de la mobilité).

**g) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

**Myrna Lachenal** informe que la préparation du repas des aînés est en cours.

**Alain Corthay** rajoute que la fête va être belle il l'espère, chargée et rythmée tout au long de l'après-midi par diverses interventions : centenaire à fêter, jubilés 50/60 ans de mariage, prestations de musiciens, etc. Il rappelle l'organisation et procède au recrutement des volontaires qui s'annoncent pour s'occuper de certaines tâches pour lesquelles il manquait encore du monde.

**h) Réclamations (REC)**

Ràs.

**4. Divers****a) Déchetteries**

Les béquilles du camion de Pradervant s'enfoncent dans le bitume lorsqu'il soulève les containers enterrés pour les vider, annonce **Léon Piller**. Il faudrait envisager d'apposer des plaques de béton ou mettre des plateaux métalliques plus larges sous ses béquilles. **Etienne Murisier** va s'en occuper.

**b) Yannick Dupraz**

Il transmet les remerciements de sa mère pour la petite attention reçue de la commune, qui l'a beaucoup touchée et lui a redonné un peu de pêche.

c) **Communes-école**

**Julia Amici** avait signalé le problème de surcharge administrative que subissait l'association. Un courrier a été adressé depuis aux communes pour rencontrer les Autorités exécutives et discuter plus concrètement de la possibilité d'engager une personne à temps partiel. L'Exécutif de Meinier n'étant malheureusement pas disponible à cette date, Julia sera chargée de représenter la commune ; une petite séance préalable entre elle et l'Exécutif permettra d'en discuter.

Plus personne ne demandant la parole, **le Vice-président** lève la séance à 22h30.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :            jeudi 21 février 2008 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Vice-président  
du Conseil Municipal

.....

Julia Amici

.....

Bernard Piguet